

CAP AGENT DE SECURITE

Mis à jour le 24 mai 2024

Conditions d'entrée et prérequis

Etre titulaire d'une autorisation préalable ou provisoire en cours de validité délivrée par le CNAPS

Aptitude physique (Annexe VII à l'arrêté du 2 mai 2005), attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois

Justifier du niveau B1 du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

Niveau de sortie

Niveau 3 - CAP

Public visé

Salariés Demandeurs d'emploi Individuels

Rythme

Temps plein

Durée en centre

650 heures

Durée en entreprise

260 heures

Validation

Présentation au diplôme d'Etat CAP Agent de Sécurité

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Validation par Contrôle en Cours de Formation (C.C.F)

Possibilité de validation

Objectifs professionnels

- Préparer les épreuves du diplôme CAP AGENT DE SÉCURITÉ selon le référentiel en vigueur (Arrêté du 21 avril 2010. BOEN du 27 mai 2010)

Contenu

- Enseignement général (Mathématiques/Sciences–Français-Histoire-Géographie)
- Prévention et lutte contre l'incendie
- Prévention de la malveillance et de la négligence (télésurveillance, vigie, rondes...)
- Habilitation électrique
- S.T.
- Gestion des ressources humaines et des tâches administratives (législation, tenue des registres...)
- Communication

Modalités pédagogiques

Formation en présentiel

Profil des intervenants

Formateurs qualifiés Prévention Sécurité Incendie et Surveillance Humaine

Méthodes pédagogiques

Exposés – Débats

Etudes de cas

Visites sur site

Interventions de professionnels

Périodes de formation en milieu professionnels

Moyens pédagogiques

Plateau technique dédié aux formations sécurité répondant aux exigences réglementaires

Délais et modalités d'accès

Selon calendrier en cours

Financements possibles

Financement dans le cadre des différents dispositifs de la formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi.

CAP AGENT DE SECURITE

par blocs de compétences

Non

Nombre de participants

15 stagiaires maxi. par session

Entrée et sortie permanente

Non

Codes réglementaires

- Code RNCP : [RNCP38226](#)

Tarif individuel net de toutes taxes de 10 à 15 euros/heure.

Les conditions générales de ventes sont disponibles sur notre site internet

Référent handicap

Nos référentes handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Réseau

- GRETA CFA de la Marne
- 20, rue des Augustins CS 30037
51725 REIMS CEDEX
- contact@gretamarne.com
- 03.26.84.55.40
- gretamarne.com
- SIRET : 19510035900023
- Numéro d'activité : 2151P000451
- Date d'obtention : 29/10/1982